

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 23 avril 2024 à 18 heures 00

Date de convocation :

11 avril 2024

Date d'affichage :

12 avril 2024

ObjetAgrandissement du
bâtiment communal pour
local associatif

Mme STRADERE Michèle

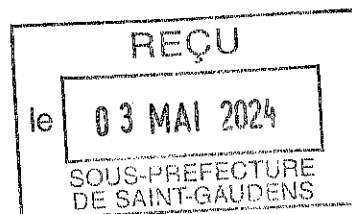
Étaient présents :

Mesdames ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine,
WINTERSTEIN Martine, Mrs BALLARIN Jacques, DELORT Thierry,
MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André.

Absent : VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard



Madame le Maire informe de la nécessité d'agrandir le local situé avenue du lac pour en faire profiter les associations du village. Pour se faire, la commune devra déposer un permis de construire et prévoir des travaux. Il est prévu de fermer la terrasse existante et de faire un agrandissement sur la pelouse actuelle.

Travaux de maçonnerie, charpente, couverture, zinguerie, plâtrerie, bardage, aménagement, électricité et menuiseries.

La SARL Henri BARES a transmis un devis pour maçonnerie, charpente, couverture, zinguerie, plâtrerie, bardage, aménagement et électricité pour un montant de 32 817.83€ HT soit 39 381.40€ TTC

Concernant les menuiseries en double vitrage, 4 sociétés ont transmis leurs devis :

- Lafforgue Jean : 11 666.67€ HT soit 14 000.00€ TTC
- AS Multi Menuiseries : 11 824.00€ HT soit 14 188.80€ TTC
- MRM : 13 926.97€ HT soit 16 712.36€ TTC
- ADOUE Matériaux : 10 405.46€ HT soit 12 486.55€ TTC

Madame le Maire informe qu'il est possible de demander des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- retenir le devis de SARL Henri BARES pour la maçonnerie de 32 817.83€ HT soit 39 381.40€ TTC
- retenir le devis de ADOUE pour les menuiseries de 10 405.46€ HT soit 12 486.55€ TTC

Soit un total de travaux à 43 223.29€ HT soit 51 867.95€ TTC.

- de demander des subventions
- auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne à hauteur de 80%, soit 34 578.64€ HT soit 41 494.36€ TTC
- autofinancement à hauteur de 20%, soit : 8 644.66€ HT soit 10 373.59€ TTC.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 25 avril 2024

Le Maire

